

# Tribune Septembre 2023

## Lutter contre la précarité énergétique

Dans un contexte de hausse générale des prix de l'énergie, nous avons proposé que le Département s'engage à un nouvel accompagnement « énergie » des plus précaires. Actuellement rejetée par la Majorité départementale, cette proposition devrait être « discutée plus tard ». Plus tard, alors que l'urgence est maintenant...

L'Observatoire national de la Précarité Énergétique, dans son dernier rapport publié en septembre 2022, fait état qu'en 2021, un quart des ménages a été confronté à une difficulté à payer la facture énergétique (contre 10% en 2019). Les 18-34 ans sont les plus affectés (46% contre 32% en 2020). L'inflation n'a pas du arranger ces statistiques.

Cet été, la Fondation Abbé Pierre alertait également sur la précarité énergétique d'été, rappelant que 59% de la population française souffrait de la chaleur dans son logement.

Le Département pouvait renforcer dès à présent son action envers les plus précaires en proposant rapidement dans les maisons départementales de la solidarité - SDSEI :

- Des distributions de kit anti-gaspillages destinés aux publics en situation de grande précarité (contenant notamment des filtres économiseurs d'eau, des multiprises coupe-veille, des ampoules LED) ;
- Des visites énergétiques à domicile afin de sensibiliser les ménages aux éco-gestes et fournir un accompagnement pour l'obtention d'aides relatives à la rénovation énergétique

Par ailleurs, nous avons demandé une information claire et précise sur les dispositifs existants et les aides possibles, sous forme d'un portail numérique. Face à de trop nombreux démarchages frauduleux, un seul site avec toutes les aides possibles rendrait service au plus grand nombre.

C'est quelque chose que nous avons trouvé existant dans plusieurs départements et qui permet une entrée unique très simple pour les usagers.

L'information accessible est aussi une autre forme d'incitation.

Là aussi, cette proposition est rejetée par la Majorité départementale.